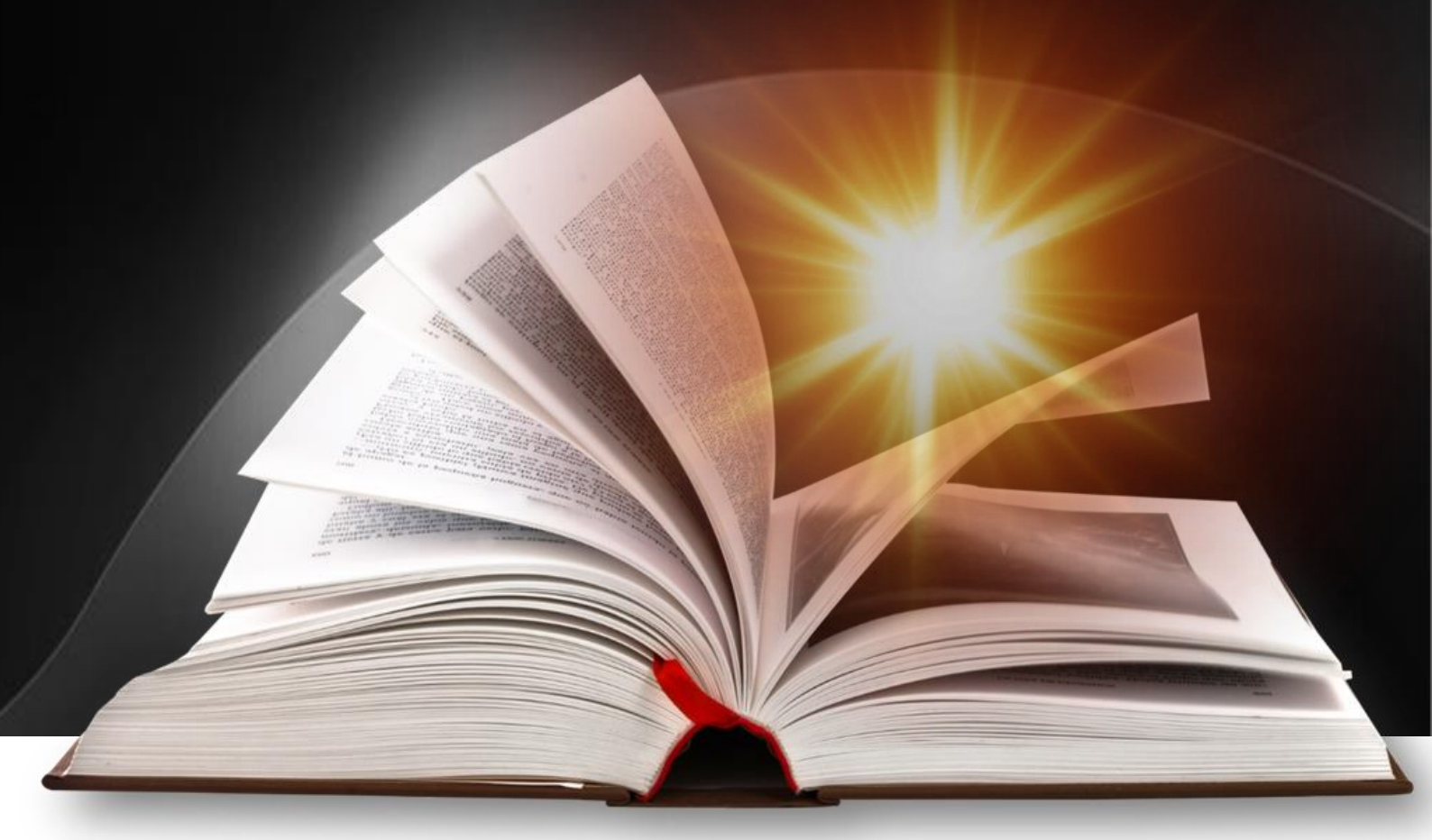
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 4, n°1, Janvier- Avril 2025

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Évaluation du code minier révisé de la République Démocratique du Congo

[Assessment of the Revised Mining Code of the Democratic Republic of Congo]

ILUNGA YANO YANNICK
UNICAF UNIVERSITY /Zambia
Email : yano@unikol.ac

ISSN

: 2790-6248

: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA

Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)

ISSN : 2790-6248

e-ISSN : 2790-6256

© Editions Lumumba - APANAEFJ

Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition établie en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont répertoriées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, Afriscience, etc.

© Editions Lumumba

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

– Pan African Youth Journal –

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre

Prix du numéro : 45 USD

Abonnement annuel : 100 USD

Version numérique disponible sur : www.afriscience.org

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

@editionslumumba | @afriscience

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Sommaire

EDITORIAL **8**

EQUIPE DE LA REVUE **10**

JEUNESSE & EDUCATION **14**

1. **Analyse de la responsabilité d'insertion des jeunes dans le District Autonome du Grand Lomé (DAGL) : cas des bénéficiaires du programme d'Appui à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE)** **15**
   Komlan Obubé Mawuena ADZODO 15
   Chercheur indépendant / Togo 15
2. **Causes du chômage des jeunes diplômés universitaires de la ville de Lubumbashi** **33**
   BANZA KIKOMBA James 33
   Université de Lubumbashi / RD Congo 33
3. **Personnalité des mineurs et échec de la prise en charge : Cas du Centre Observatoire des Mineurs de Bouaké** **44**
   LAGO TETIALY Innocent 44
   Universite Felix HOuphouet Boigny/ côte d'ivoire 44
4. **Rôle des universités et instituts supérieurs techniques dans la promotion du développement durable en République Démocratique du Congo : une analyse critique** **55**
   Olga Momat Kakudji 55
   Institut supérieur des techniques appliques de Lubumbashi STA-LU/RD Congo 55
   Trésor Kabulo Kabongo 55
   Université de Lubumbashi UNILU/RD Congo 55
5. **Système LMD et l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur à Lubumbashi : perceptions, défis et perspectives** **64**
   MPOO MOKUBA Alliance David 64
   Institut Supérieur Pédagogique de Kahemba/RD Congo 64
   PINTO KATENDE Jonathan 64
   Institut Supérieur de Statistique de Lubumbashi/RD Congo 64
   MUKWIYO MUKALO Patrick 64
   Institut Supérieur de Statistique de Lubumbashi/RD Congo 64
   KHANG MATE ZULBAL Emmanuel 64
   Institut Supérieur de Statistique de Lubumbashi/RD Congo 64
6. **Rethinking education during crisis in Cameroon: reverting to community schools in rural communities in the North West and South West regions?** **76**
   Khan Julius Muluh, Ph.D 76
   University of Yaounde 1/ Cameroon 76
7. **Analyse des mécanismes de protection de l'enfant face à l'émergence du numérique en droit congolais** **94**
   YAV LELES Landry 94
   Université de Kolwezi/RD Congo 94
   KAHANGU KANYIMBU Nathan 94
   Université de Kolwezi/RD Congo 94

KAFUKIS KAPEND Richard 94
Université de Kolwezi/RD Congo 94
MUKINI KASHALA Augustin 94
Université de Kolwezi/RD Congo 94
NGOY KAJAMA Vital Pius 94

SCIENCES JURIDIQUES 113

8. **La Cour Pénale internationale à l'épreuve de la récidive des anciens condamnés : cas de Thomas Lubanga 114**
Kenye Kitembo Frédéric 114
Université de Likasi/RD Congo 114

9. **La procédure pénale congolaise à l'aune des droits de l'homme : entre respect et pratique judiciaire 130**
KALENG KABEY Jules 130
Université de Kolwezi/RD Congo 130
DIUR TSHIMWANG Atlas 130
Institut Universitaire du Congo/RD Congo 130

10. **Force majeure et contrats de travail en RDC : effets juridiques d'une cessation brutale du financement de l'USAID 146**
AMURI AMUNDALA David 146
Université de Kindu/RD Congo 146

11. **Du droit de grève en droit congolais : nécessité et évolution des normes 171**
YAV LELES Landry 171
Université de Kolwezi/RD Congo 171
KAFUKIS KAPEND Richard 171
Université de Kolwezi/RD Congo 171
DIUR TSHIMWANG Atlas 171
Université de Kolwezi / RD Congo 171

12. **La constitutionnalité des télégrammes du Ministre de l'Intérieur en droit congolais : entre impératif d'efficacité administrative et exigence de légalité 182**
AMURI AMUNDALA David 182
Université de Kindu/RD Congo 182

13. **Évaluation du code minier révisé de la République Démocratique du Congo 209**
ILUNGA YANO YANNICK 209
UNICAF UNIVERSITY /Zambia 209

14. **Préalable constitutionnel à la saisine de la justice contre le Président ou le Premier ministre en droit congolais 234**
AMURI AMUNDALA David 234
Université de Kindu/RD Congo 234

POLITIQUE, SOCIETE & DEVELOPPEMENT 250

15. **Problématique des familles d'accueil face à l'exode rural à Kolwezi 251**
Muzaliwa Kagelegele Jacques 251
Institut Supérieur Pédagogique de Kolwezi /RD Congo 251

16. **En finir avec la politique de la différence en Afrique : utopie ou réalité ? Réflexion critique de la pensée d'Emmanuel M. Banywesize** **270**
Masudi Yongela Philippe 270
Université de Lubumbashi/RD Congo 270
Baganzwa Ngalya Ange 270
Institut Supérieur Pédagogique (ISP) de Bukavu/RD Congo 270

17. **Politiques de développement de la République démocratique du Congo : enjeux, opportunités et thérapie pour un Congo émergent** **286**
Michel BUSHIRI MUGANGA SHWITE 286
Institut Supérieur de Développement Rural de Kindu/RD Congo 286

18. **Crise de la gouvernance de la mobilité à Kinshasa : étude des pratiques et tensions au sein de la société TRANSCO** **303**
Pierre OLELA NGONGO 303
Université de Kinshasa/RD Congo 303
Julienne BONANA BISCA 303
Centre de Recherche sur l'Enseignement de la Mathématique/RD Congo 303

19. **Les déterminants de la pérennité des Petites et Moyennes Entreprises Familiales après succession dans la ville de Lubumbashi** **319**
MISONSO MUTUNGU Mardochée 319
Université de Likasi/RD Congo 319
NGOY MUSONGELA Jeansy 319
Université de Likasi/RD Congo 319

20. **Responsabilité sociétale des entreprises minières dans la ville de Kolwezi : regard sur les pratiques de Kamoto Copper Company S.A.** **330**
MUKINDA MUJINGA Baudouin 330
Institut Supérieur Pédagogique de Kolwezi/RD Congo 330

21. **Les déterminants du financement des petites et moyennes industries (PMI) par les établissements publics : esquisse du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)** **347**
MISONSO MUTUNGU Mardochée 347
Université de Likasi/RD Congo 347
NGOY MUSONGELA Jeansy 347
Université de Likasi/RD Congo 347

SANTE **358**

22. **Aspects épidémiologiques de l'Epilepsie dans la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo** **359**
Dr François KULIMUSHI MWAMBUSA 359
Institut Supérieur des Techniques Médicales de Bukavu 359
Dr Innocent BABIHEMUNGU NGABOYEKA 359
Dr Aimé BUZIGIRE BAKENGA 359
Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kabare /RD Congo 359

PSYCHOLOGIE **375**

23. **Fatigue compassionnelle, stress organisationnel et performance : une analyse des défis professionnels des humanitaires au Kasaï Central** **376**
MUJOLA KITENGE Félicien 376
Université Pédagogique de Kananga/RD Congo 376
ILUNGA ILUNGA Félix 376
Université Pédagogique de Kananga/ RD Congo 376

24. **Activité de travail et application des pratiques magico-religieuses dans la prise des risques sans équipements de protection individuelle des pratiquants de la pêche artisanale en mer du Pont-Nomba au Gabon** 392
Parfait MIHINDOU BOUSSOUGOU 392
Université Omar BONGO/ Gabon 392
Pascal MALOLA 392
Institut des Recherches en Sciences Humaines / Gabon 392

25. **Procédure de recrutement du personnel administratif à l'Assemblée provinciale du Haut-Lomami** 405
NKEBA KAKUTA Xavier Laurent 405
KABAMBA ILUNGA KITOTOLO 405
MBAYO MUTOMBO Pinochet 405
ILUNGA NGOY Martin 405
KYUNGU MWENGE Elie 405
Université de Kamina/RD Congo 405

26. **Adaptation transculturelle et validation d'un outil de mesure du burnout chez les travailleurs humanitaires en contexte de crise** 422
MUJOLA KITENGE Félicien 422
Université Pédagogique de Kananga/RD Congo 422
ILUNGA ILUNGA Félix 422
Université Pédagogique de Kananga/RD Congo 422
NKONGOLO MUKENDI Jean-Paul 422
Université de Lubumbashi/RD Congo 422

27. **Stratégies de résilience chez les veuves militaires au camp Vang à Lubumbashi** 435
TSHILEMBA NTUMBA Viviane 435
Université de Lubumbashi / RD Congo 435

ENVIRONNEMENT 451

28. **Environmental impact of mining with explosives: Reflection on the reduction of greenhouse gases in the mining town of Kambove** 452
NDJUNGU WA NDJUNGU Héritier 452
KONGOLO NGOY JOSAPHAT 452
TSHIBWABWA KASONGO OBED 452
MWIKA KABAMBA GUYSLAIN 452
KALUME NKULU JEAN-PAUL 452
Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi/ RD Congo 452

LETTRES 460

29. **Socio-ecological discourse as an African exorcising discourse: Re-membering Mudimbe's "Reprendre"** 461
Mwepu Kalenga Fidèle 461
University of Lubumbashi/DR Congo 461

30. **Les africanismes dans le style romanesque de Ahmadou KOUROUMA : entre expression identitaire et révolution littéraire** 483
Zoulcoufouli ZONOU 483
Université Norbert ZONGO de Koudougou/ Burkina Faso 483
Zie Nieparga Drissa OUATTARA 483
Université Norbert ZONGO de Koudougou/ Burkina Faso 483

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Évaluation du code minier révisé de la République Démocratique du Congo

[Assessment of the Revised Mining Code of the Democratic Republic of Congo]

ILUNGA YANO YANNICK[1]
UNICAF UNIVERSITY /Zambia
Email : yano@unikol.ac

Résumé

Cet article analyse la révision du Code minier de la République Démocratique du Congo (RDC) et son impact sur l'industrie extractive et l'économie nationale. Face aux défis liés à la gouvernance et à la rentabilité du secteur minier, la réforme de 2018 visait à améliorer la redistribution des richesses tout en renforçant le contrôle étatique. L'étude met en lumière les principales modifications apportées, notamment l'augmentation des redevances minières, la taxation des superprofits et la réduction des avantages fiscaux accordés aux entreprises étrangères. Toutefois, ces changements ont suscité des tensions avec les investisseurs, qui dénoncent une diminution de l'attractivité du pays. Comparée à d'autres nations africaines comme la Zambie et le Ghana, la RDC cherche un équilibre entre souveraineté économique et compétitivité internationale. L'analyse révèle que, malgré des ressources abondantes, le pays peine à traduire son potentiel minier en un développement socio-économique tangible. Enfin, l'article propose des recommandations pour optimiser la gouvernance minière, en insistant sur la nécessité d'une meilleure transparence, d'un cadre légal plus stable et d'une redistribution équitable des revenus générés par le secteur.

Mots-clés : Code minier, RDC, fiscalité, redevances, investissements, gouvernance.

Abstract

This article examines the revision of the Mining Code of the Democratic Republic of Congo (DRC) and its impact on the extractive industry and the national economy. Addressing challenges related to governance and profitability in the mining sector, the 2018 reform aimed to enhance wealth redistribution while strengthening state control. The study highlights key changes, including increased mining royalties, taxation of superprofits, and the reduction of tax incentives for foreign companies. However, these reforms have sparked tensions with investors, who argue that they reduce the country's attractiveness. Compared to other African nations such as Zambia and Ghana, the DRC seeks a balance between economic sovereignty and international competitiveness. The analysis reveals that, despite abundant resources, the country struggles to translate its mining potential into tangible socio-economic development. Finally, the article proposes recommendations to optimize mining governance, emphasizing the need for greater transparency, a more stable legal framework, and equitable redistribution of revenues generated by the sector.

Keywords: Mining Code, DRC, taxation, royalties, investments, governance.

[1] Chef de travaux à l'université de Kolwezi

0. Introduction

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la République Démocratique du Congo (RDC) s'est affirmée comme une économie minière par excellence, exploitant un sous-sol d'une richesse inestimable. Dès les premières années postcoloniales, la gestion du secteur minier a été marquée par des réformes successives visant à asseoir la souveraineté nationale sur les ressources naturelles. La nationalisation de l'ensemble des organisations minières en 1971 sous le régime du président Mobutu Sese Seko a profondément transformé le paysage économique du pays, concentrant les activités extractives entre les mains de quatre grandes entreprises d'État :

1. La Direction générale des carrières et mines du Sud, responsable de l'exploitation et de l'exportation du cuivre.
2. La Compagnie minière du Kivu, spécialisée dans l'extraction de l'étain à l'Est du pays.
3. Kilomoto, exploitant aurifère dans la région Nord-Est.
4. The Bakwanga Minerals, acteur clé du secteur diamantifère dans le Centre-Ouest.

Cependant, cette restructuration s'est soldée par une mauvaise gestion systémique sous le régime du président Mobutu, plongeant les entreprises nationalisées dans une faillite progressive et privant l'État congolais de recettes essentielles au développement national. L'effondrement du secteur a favorisé l'essor d'une exploitation artisanale informelle et d'une économie parallèle dominée par des réseaux non régulés.

Face à cette impasse, le président Joseph Kabila Kabange a amorcé, en 2002, une réforme majeure avec l'adoption du Code Minier. Ce cadre juridique visait à attirer les investissements étrangers en offrant des conditions plus attractives aux multinationales minières. Toutefois, après une décennie d'application, le bilan s'est révélé mitigé : bien que l'afflux de capitaux ait stimulé la production, l'impact socio-économique sur le développement national est resté limité. Conscient des défis persistants, le gouvernement congolais a procédé à une révision du Code Minier en 2018. Cette nouvelle mouture visait à mieux encadrer l'exploitation des ressources naturelles en renforçant la participation de l'État aux bénéfices et en imposant des normes plus strictes aux investisseurs.

Toutefois, cette réforme s'est heurtée à une résistance notable des entreprises étrangères, qui ont dénoncé une réduction de leur rentabilité à long terme. Dans le même temps, plusieurs pays africains comme la Zambie, le Ghana et le Zimbabwe ont également révisé leur législation minière, cherchant un équilibre entre attractivité des investissements et souveraineté économique.

Malgré son potentiel exceptionnel une superficie de 2 345 000 km², 80 000 km² de terres arables, et une diversité impressionnante de ressources naturelles (minerais,

forêts, rivières, etc.) – la RDC demeure paradoxalement sous-développée. Elle occupe une position stratégique sur le marché mondial des minerais critiques, étant le premier producteur mondial de cobalt (environ 100 000 tonnes d'hydroxyde de cobalt par an) et un acteur majeur du cuivre avec une production annuelle de 2,4 millions de tonnes de cathodes de cuivre et 20 tonnes d'or. Malgré ces performances, la structure économique du pays reste fragile :

- Prix de vente des ressources : 90 000 USD/tonne de cobalt, 10 000 USD/tonne de cuivre.
- Budget national : inférieur à 10 milliards USD par an.
- Produit Intérieur Brut (PIB) : 32 milliards USD.
- PIB par habitant: 465 USD.
- Indice de développement humain (IDH) : 0,48.

Ces chiffres traduisent un paradoxe économique majeur : alors que le pays est au cœur de la transition énergétique mondiale grâce à ses ressources stratégiques, il peine encore à en tirer profit pour assurer un développement durable et inclusif. La révision du Code Minier de 2018 s'inscrit ainsi dans une volonté de mieux capter la valeur générée par l'industrie extractive et d'en faire un levier de transformation structurelle pour la RDC.

La question qui se pose est donc la suivante : dans quelle mesure le Code Minier révisé permet-il une meilleure gouvernance du secteur minier et une redistribution plus équitable des richesses au profit du développement national ?

Cette question nous a permis d'approfondir notre recherche en mettant l'accent sur l'analyse du Produit Intérieur Brut (PIB), du PIB par habitant et de l'Indice de Développement Humain (IDH) de la République Démocratique du Congo. Ces indicateurs, bien que n'étant pas les seuls, ils demeurent essentiels pour évaluer l'impact réel du secteur minier sur l'économie nationale et le bien-être de la population.

Ainsi, les tableaux et graphiques ci-dessous nous en donne plus des détails :

Table 1 : PIB, PIB par habitant et IDH de la RDC

Year	GDP (in billion USD)	GDP per capita (USD)	HDI
2000	6.34	114	0.33
2001	6.41	115	0.33
2002	6.66	117	0.32
2003	7.4	129	0.33
2004	9.02	157	0.35
2005	10.27	178	0.36
2006	11.77	203	0.37
2007	14.58	251	0.38
2008	16.51	285	0.39
2009	16.12	283	0.38
2010	17.44	296	0.39
2011	18.78	307	0.4
2012	19.93	320	0.4
2013	20.71	332	0.41
2014	22.16	350	0.42
2015	20.67	330	0.42
2016	20.88	334	0.43
2017	21.64	339	0.45
2018	23.12	353	0.46
2019	24	366	0.46
2020	21.55	327	0.45
2021	23.02	348	0.46
2022	26.06	392	0.47
2023	30.02	442	0.47
2024	32.00 (est.)	465 (est.)	0.48 (est.)

Ce tableau donne le produit interiur brut, le produit interieur brut par habitant, ainsi que l'indice de developpent humain de la Republique Democratique du Congo de 2000 a 2024. Nous voyons bien un minimum de 6.34 en 2000 et un maximum de 32.00 en 2024, refletant l'impact de l'augmentation des operations minieres.

Table 2. PIB et PIB par habitant pour certains pays similaires

Year	Country	GDP (in billion USD)	GDP per capita (USD)
2000	South Africa	138,5	3 034
2000	Nigeria	35	241
2000	Ghana	8	350
2000	Zambia	5,3	458
2000	USA	10 250	35 700
2000	Israel	136	19 200
2000	France	1 574	26 700
2000	Belgium	350	34 200
2000	Russia	262	1 800
2010	South Africa	364,3	7 659
2010	Nigeria	267,9	1 620
2010	Ghana	40	1 653
2010	Zambia	19,2	1 294
2010	USA	14 658	46 000
2010	Israel	214	29 300
2010	France	2 564	40 600
2010	Belgium	466	41 600
2010	Russia	1 520	10 600
2015	South Africa	317,6	5 424
2015	Nigeria	405,1	2 035
2015	Ghana	38,6	1 393
2015	Zambia	20,9	1 500
2015	USA	18 121	56 000
2015	Israel	292	33 900
2015	France	2 420	36 400
2015	Belgium	463	40 800
2015	Russia	1 365	9 300
2018	South Africa	366,3	6 188
2018	Nigeria	397,3	2 029
2018	Ghana	57	2 001
2018	Zambia	22	1 436
2018	USA	20 580	62 800
2018	Israel	372,5	44 300
2018	France	2 776	41 200
2018	Belgium	500	43 300
2018	Russia	1 577	10 845
2024	South Africa	410.0 (est.)	6,900 (est.)
2024	Nigeria	610.0 (est.)	2,850 (est.)
2024	Ghana	78.0 (est.)	2,600 (est.)
2024	Zambia	24.0 (est.)	1,200 (est.)
2024	USA	26,500 (est.)	79,000 (est.)
2024	Israel	522.0 (est.)	60,000 (est.)

Ce tableau présente le Produit Intérieur Brut (PIB), le Produit Intérieur Brut par habitant et l'Indice de Développement Humain (IDH) de plusieurs pays possédant des ressources minérales comparables à celles de la République Démocratique du Congo, sur la période 2000-2024.

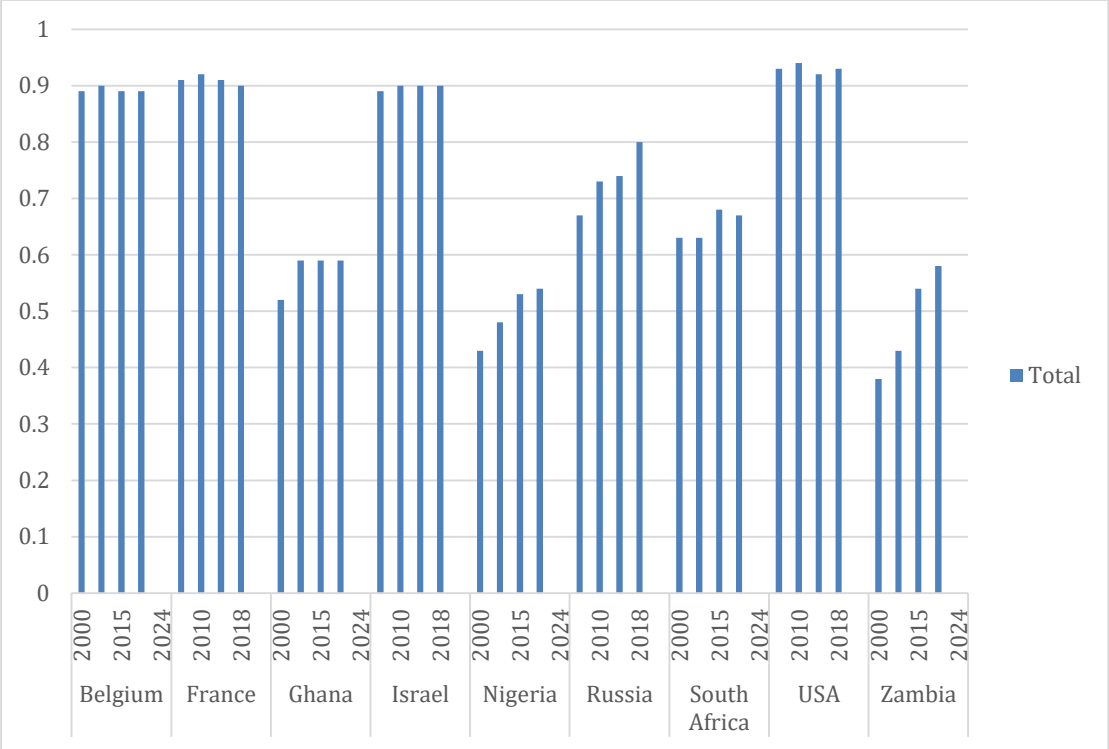


Figure 5. Indice de développement humain de pays similaires

Cette figure illustre les indices de développement humain des pays présentant des caractéristiques similaires à la République Démocratique du Congo.

En 2002, une loi minière a été mise en place pour réglementer le secteur minier alors que la société nationale, la Société générale des carrières et mines (GECAMINES), a fait faillite et que l'exploitation minière doit être privatisée. L'objectif de cette loi minière de 2002 était d'attirer les investisseurs étrangers et de redynamiser le secteur minier. Ces objectifs ont été atteints lorsque le nombre d'exploitations minières dans cet immense pays a atteint plus de milliers entre 2002 et 2010.

En 2011, le pays était aux prises avec le manque d'infrastructures, le manque d'éducation de qualité, le manque d'énergie, le manque de structures de santé, etc. qui étaient censés provenir des industries extractives, principalement de l'industrie minière si l'on considère les prix des matières premières minières et les demandes.

En raison du manque de revenus et d'autres nécessités, un processus de révision de la loi minière a été lancé. Puis, en 2018, une nouvelle version de la loi minière a été promulguée dans le but d'augmenter le paiement à la République démocratique du Congo de l'industrie minière, de construire des infrastructures telles que des routes, des quartiers principaux, des bureaux, des aéroports, des ports, etc. offrant une

éducation de haute qualité aux citoyens nationaux, l'accès à l'eau potable, l'accès au système de santé, l'emploi des citoyens nationaux, etc.

Cinq ans plus tard, lors du lancement de ce code minier de 2018, il est temps d'évaluer le sien, de voir s'il a atteint ses objectifs visés, s'il y a des modifications nécessaires, ou s'il peut continuer en l'état. Cette évaluation est requise en vertu de la loi minière elle-même pour évaluer son efficacité, pour donner ses forces, ses faiblesses, ses goulets d'étranglement, etc.

1. Méthodologie

Cette étude analyse les implications de la révision du Code minier de la République Démocratique du Congo (RDC), pays d'Afrique centrale reconnu comme un "scandale géologique" en raison de ses vastes ressources minières et naturelles. Afin d'obtenir une compréhension approfondie des enjeux liés à cette réforme, nous avons adopté une approche méthodologique mixte combinant l'analyse documentaire et l'enquête de terrain.

- **Analyse documentaire** : Cette méthode nous a permis d'examiner les dispositions du Code minier révisé et d'estimer les paiements dus à l'État congolais en vertu des nouvelles régulations. Les sources exploitées comprennent les textes législatifs, les rapports gouvernementaux et les publications d'organisations nationales et internationales spécialisées.

- **Enquête de terrain** : Nous avons mené une enquête quantitative et qualitative auprès d'un échantillon représentatif d'acteurs du secteur minier et ceux directement impliqués. Cette enquête a été réalisée à l'aide d'un questionnaire structuré permettant de recueillir des données sur la perception des parties prenantes vis-à-vis des changements apportés par la révision du Code minier.

Les participants à notre étude ont été sélectionnés selon un échantillonnage aléatoire occasionnel. Afin d'assurer la pertinence et la représentativité des répondants, nous avons défini des critères d'inclusion et d'exclusion rigoureux.

- **Critères d'inclusion**

Les individus sélectionnés devaient :

- •Être directement impliqués dans le secteur minier (travailleurs, gestionnaires, régulateurs, chercheurs, etc.).
- •Avoir une connaissance minimale du Code minier révisé de la RDC.
- •Être âgés d'au moins 18 ans afin d'assurer une pleine capacité à répondre à l'enquête.
- •Accepter de participer volontairement à l'étude.
- •Être disponibles pour répondre de manière complète et sincère au questionnaire.

- **Critères d'exclusion**

Les individus suivants ont été exclus de l'étude :

•Ceux qui ont des antecedants et presentant de maladie mentale

•Ceux n'ayant aucune interaction avec le secteur minier.

•Les répondants ne maîtrisant pas suffisamment les langues utilisées dans l'enquête.

•Toute personne refusant de donner son consentement éclairé pour participer.

•Les participants fournissant des réponses incomplètes ou incohérentes.

•Les personnes ayant un conflit d'intérêts pouvant influencer leurs réponses.

À l'issue de notre processus d'échantillonnage, notre échantillon présente les caractéristiques suivantes :

- **Répartition des participants selon leurs secteurs d'activité**

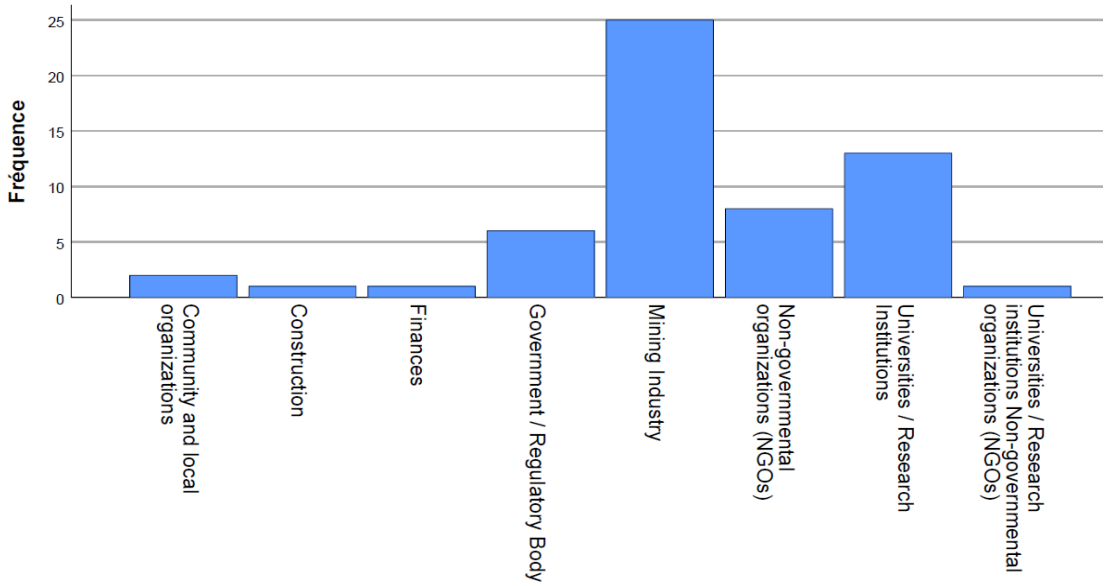


Figure 6. Répartition des participants selon leurs secteurs d'activité

La majorité des répondants sont des hommes, reflétant ainsi une certaine représentativité des acteurs clés de la société congolaise. En ce qui concerne la connaissance du Code minier mis à jour, les niveaux de maîtrise varient : la majorité des participants se déclarent assez familiers avec le sujet, tandis que certains se positionnent comme très familiers ou, à l'inverse, pas du tout familiers.

Sur le plan professionnel, l'échantillon étudié présente une forte représentation des acteurs du secteur minier, ce qui s'explique par la thématique ciblée, principalement orientée vers les professionnels de cette industrie. Toutefois, d'autres secteurs sont également représentés, notamment les universités et instituts de recherche, les organisations non gouvernementales, les organismes gouvernementaux ainsi que les organisations communautaires et locales, témoignant ainsi d'une diversité d'expertises et d'intérêts autour du sujet.

Tableau 3 : Répartition des groupes d'âge des participants

Tranche d'âge	Effectif	Pourcentage (%)
18-24 ans	12	14,8%
25-34 ans	35	43,2%
35-44 ans	20	24,7%
45-54 ans	8	9,9%
55 ans et +	6	7,4%
Total	**81**	**100%**

L'analyse des groupes d'âge met en évidence une nette prédominance des participants âgés de **25 à 34 ans (43,2%)**, confirmant leur rôle central dans l'étude. La **tranche 35-44 ans (24,7%)** représente une proportion significative, soulignant une continuité dans l'engagement des individus plus expérimentés.

Les jeunes adultes **(18-24 ans, 14,8%)** sont présents mais en moindre proportion, ce qui pourrait s'expliquer par des intérêts ou des responsabilités distincts. De même, les **plus de 55 ans (7,4%)** restent faiblement représentés, traduisant une moindre implication ou un accès limité aux activités concernées.

Cette distribution suggère que les initiatives devraient être davantage ciblées pour capter l'intérêt des populations sous-représentées, notamment les jeunes et les seniors, afin de favoriser une plus grande diversité intergénérationnelle.

2. Résultats

Comme souligner ci-dessus dans la partie méthodologique, notre recours à une approche quantitatif, rendue possible par la méthode documentaire (qui nous a permis d'analysés les données de diverses natures, au travers les textes juridiques et reglementaires, les rapports, etc) et l'approche qualittaif, rendue possible grace à la méthode d'enquete, qui nous a permis d'entre en contact avec notre échantillon, à l'aide de la méthode d'enquête. Ceci nous impose naturellement de scinder nos résultats en deux grandes parties : les résultats quantitatifs ainsi que les résultats qualitatifs.

2.1. Les résultats quantitatifs

Les résultats qualitatifs se présentent de la manière suivante :

2.1.1. Estimations des paiements à partir des codes miniers

Tableau 4. Estimation des paiements du code minier

Année	RMTE	R	IS	LS	DE	FDC	IBE	PT
2003	400	80	100	10	15	-	-	205
2004	500	100	125	15	20	-	-	260
2005	600	120	150	20	25	-	-	315
2006	800	160	200	25	30	-	-	415
2007	1,000	200	250	30	40	-	-	520

2008	1,200	240	300	35	50	-	-	625
2009	1,100	220	275	35	45	-	-	575
2010	1,300	260	325	40	50	-	-	675
2011	1,500	300	375	45	60	-	-	780
2012	1,700	340	425	50	70	-	-	885
2013	1,900	380	475	55	80	-	-	990
2014	2,000	400	500	60	90	-	-	1050
2015	2,100	420	525	65	100	-	-	1110
2016	2,200	440	550	70	110	-	-	1170
2017	2,300	460	575	75	120	-	-	1230
2018	2,500	500	625	80	130	7.5	10	1352.5
2019	2,600	520	650	85	140	8	12	1415
2020	2,400	480	600	75	130	7.2	10	1302.2
2021	2,700	540	675	90	150	8.1	14	1477.1
2022	3,000	600	750	100	160	9	16	1635
2023	3,100	620	775	105	170	9.3	18	1697.3
024 (est.)	3,200	640	800	110	175	9.6	20	1754.6

Légendes :

- **RMT** : Revenus miniers totaux (estimations)
- **R** : Redevances (estimées)
- **IS** : Impôt sur les sociétés (estimation)
- **LS** : Location de surface (estimée)
- **DE** : Droits d'exportation (estimations)
- **FDC** : Fonds de développement communautaire (post-2018)
- **IBE** : Impôt sur les bénéfices exceptionnels (Superprofits)
- **PT** : Paiement total

Le tableau ci-dessus présente les estimations des paiements à l'État, calculées à partir des productions enregistrées de 2002 à 2023, conformément aux tarifications des codes miniers de 2002 et 2018.

2.2. Bénéfices de l'industrie minière

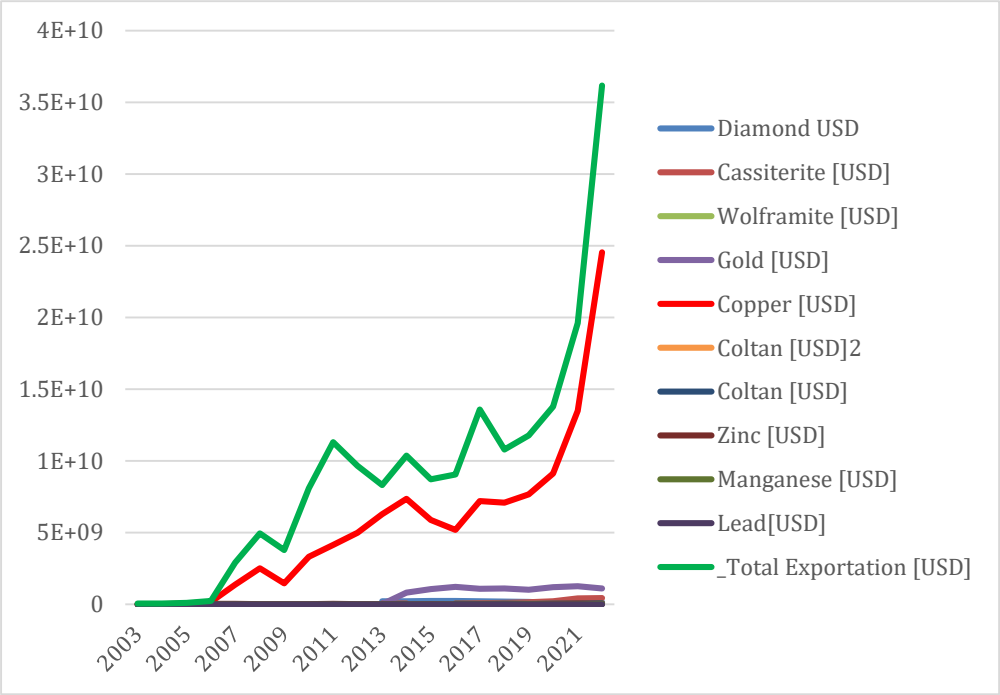


Figure 7. Revenus de l'industrie minière

La figure 3 illustre les exportations des divers minéraux produits en République Démocratique du Congo, le cuivre occupant la première place avec plus de 80 % du total des exportations.

2.3. Paiements à la DRC

Tableau 4. Type de paiement et taux a payer

Type de paiement	Code de 2002	Code 2018
Redevances - Cuivre	2 % de la valeur brute des ventes	3,5 % de la valeur brute des ventes
Redevances - Cobalt	2 % de la valeur brute des ventes	10 % de la valeur brute des ventes (minéraux stratégiques)
Redevances - Or	2,5 % de la valeur brute des ventes	3,5 % de la valeur brute des ventes
Redevances - Diamants	4 % de la valeur brute des ventes	6 % de la valeur brute des ventes
Impôt sur le revenu des sociétés	30 % du bénéfice imposable	30 % du bénéfice imposable
Participation de l'État	5 % de fonds propres libres	10 % de fonds propres libres
Frais de superficie (exploration)	0,02 $ par kilomètre carré	0,05 $ par kilomètre carré
Redevances de superficie (exploitation)	5 $ par kilomètre carré	50 $ par km²

Droits d'exportation	0,5 % de la valeur FAB	1 % ou plus de la valeur FAB
Contributions au développement communautaire	N/A	0,3 % du chiffre d'affaires
Taxes environnementales	Faible (variable)	Supérieur (variable)
Impôt sur les bénéfices exceptionnels	N/A	50 % sur les bénéfices excédentaires
Précompte	10 % sur les non-résidents	10 % sur les non-résidents

Le tableau 4 présente les différentes rubriques fiscales à verser à l'État congolais, ainsi que leurs bases de calcul respectives, pour les activités minières.

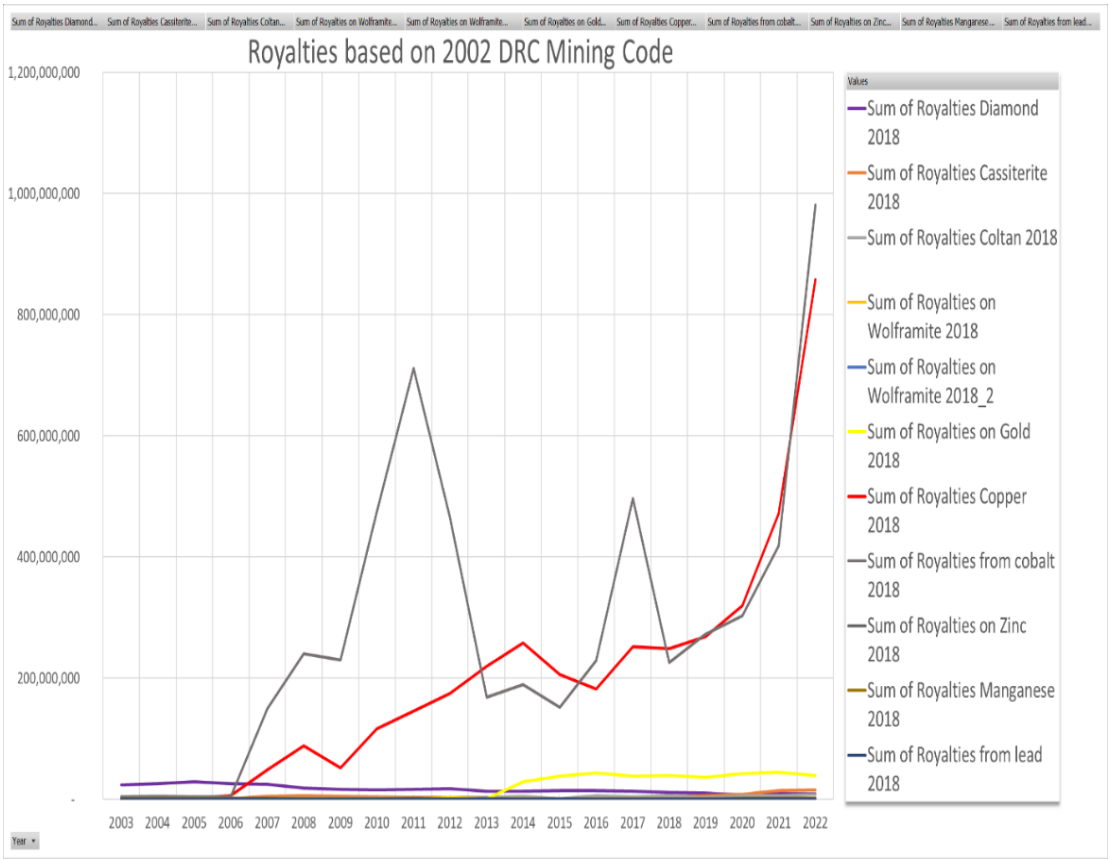


Figure 8. Paiements à la DRC

Dans la figure 4, nous observons les paiements effectués à l'État congolais au titre des redevances minières.

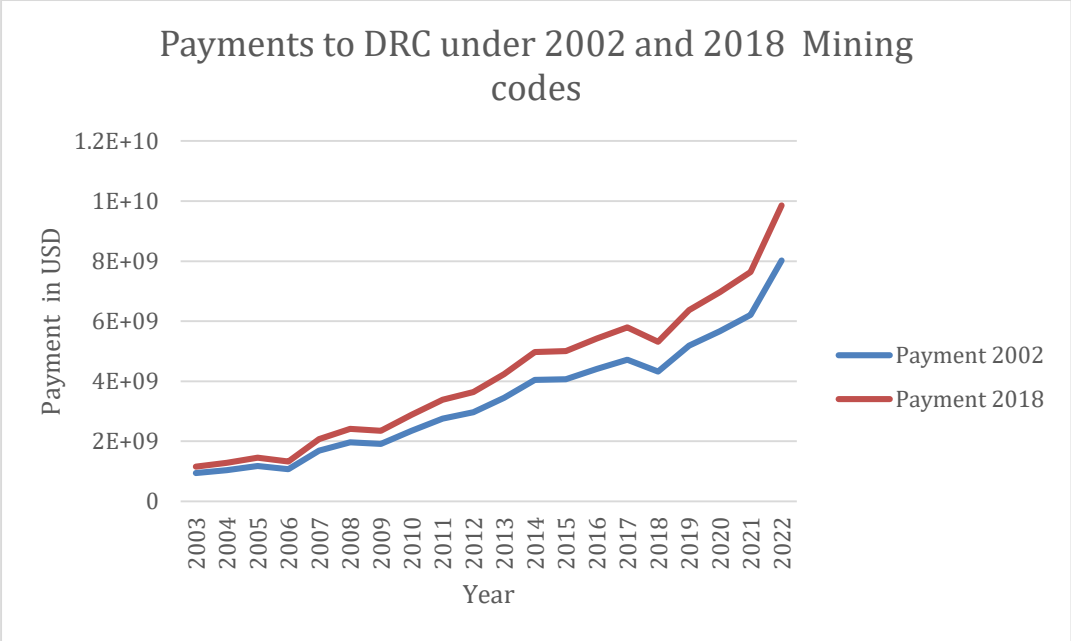
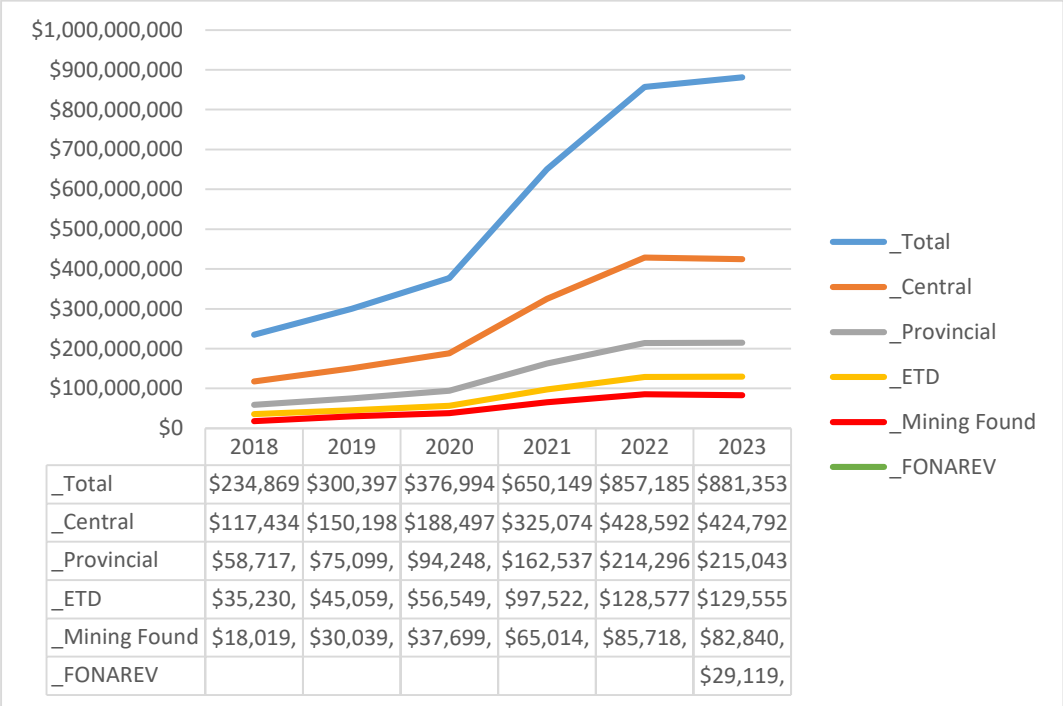


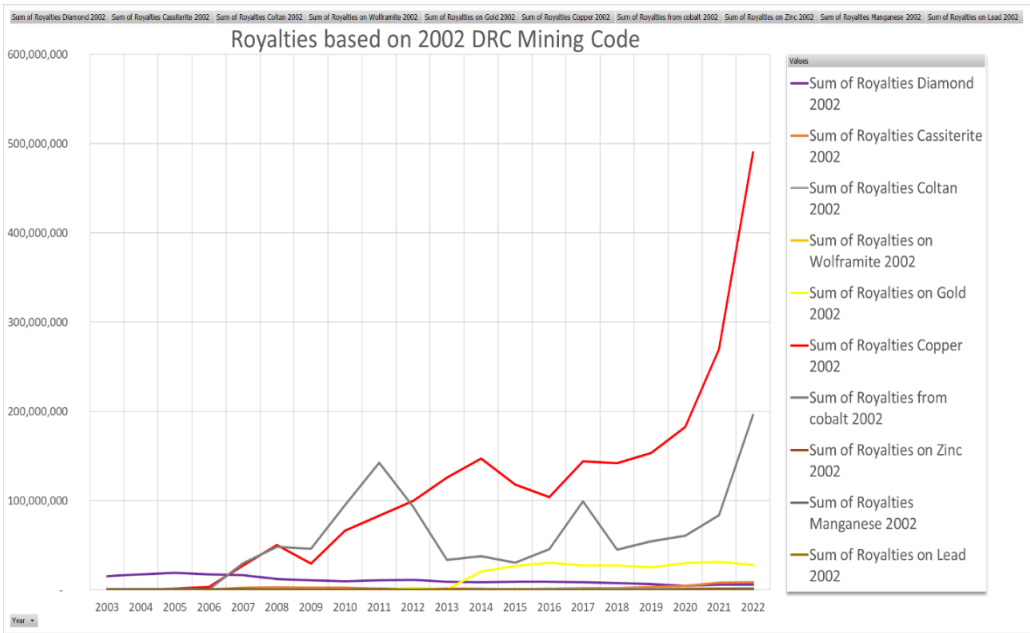
Figure n°4 : Royautés à la province de Lualaba



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
_Total	$234,869	$300,397	$376,994	$650,149	$857,185	$881,353
_Central	$117,434	$150,198	$188,497	$325,074	$428,592	$424,792
_Provincial	$58,717,	$75,099,	$94,248,	$162,537	$214,296	$215,043
_ETD	$35,230,	$45,059,	$56,549,	$97,522,	$128,577	$129,555
_Mining Found	$18,019,	$30,039,	$37,699,	$65,014,	$85,718,	$82,840,
_FONAREV						$29,119,

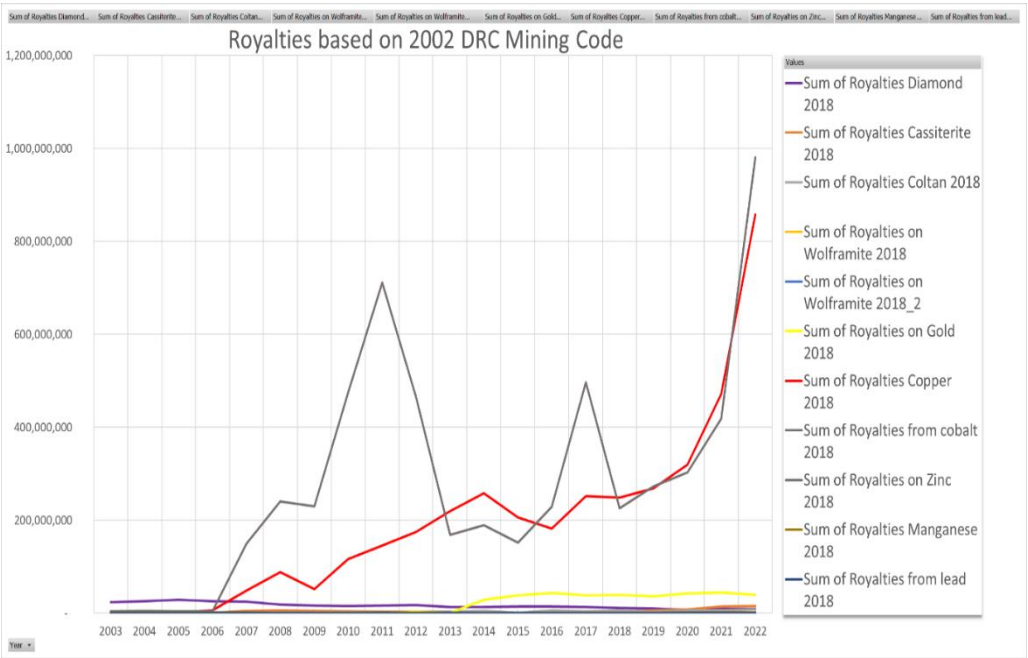
Figure 9. Royautés à la province de Lualaba

La figure 4 illustre les ordonnancements des paiements des redevances minières dans la province du Lualaba, issus des données de la division provinciale des mines.



<u>Figure 10</u>. Redevances en vertu du code de 2002

Dans ce tableau, nous analysons les redevances minières établies par le code minier de 2002 en République Démocratique du Congo.



<u>Figure 11</u>. Redevances en vertu de 2018

La figure 7 illustre l'augmentation des redevances minières découlant des modifications introduites par le code minier de 2018 en République Démocratique du Congo.

- Attendre le paiement à la République démocratique du Congo
- Amendement visant à augmenter le paiement à la République démocratique du Congo
- Les défis actuels du code minier révisé
- Les plus grands défis identifiés
- Amélioration requise
- Façons de dépenser les paiements de l'industrie minière

2.4. Utilisation des revenus

Dans notre analyse documentaire, de la loi minière congolais, nous sommes parvenus aux résultats selon lesquels, la loi prévoit la possibilité d'utiliser les revenus comme suit :

Tableau 5 : affectation des revenus du secteur minier.

Destination du fonds	Code minier de 2002	Articles connexes (Code de 2002)	Code minier 2018	Articles connexes (Code 2018)
Redevances	40 % au gouvernement central, 60 % répartis entre les provinces et les communautés locales	Article 241 Dispositions du Code pénal	50 % à l'État central, 25 % à la province, 15 % aux collectivités locales, 10 % à un fonds souverain	Article 242 Dispositions du Code pénal
Fiscalité des sociétés	100 % au gouvernement central	Article 243 Dispositions du Code pénal international	70 % au gouvernement central, 30 % aux gouvernements provinciaux	Article 247 du Code pénal
Location de surface	100 % au gouvernement central	Article 247 du Code pénal	50 % au gouvernement central, 25 % aux provinces, 25 % aux communautés locales	Article 248 Dispositions du Code pénal
Droits d'exportation	Administration centrale	Article 247 du Code pénal	Gouvernement central et projets de développement	Article 251 du Code pénal
Impôt sur les bénéfices exceptionnels (Superprofits)	Sans objet	Sans objet	50 % à l'État central, 25 % à la province, 15 % aux collectivités locales, 10 % à un fonds souverain	Article 247 du Code pénal

Fonds de réhabilitation environnementale	Pas d'allocation spécifique	Article 444 Dispositions du Code pénal international	Géré par un Fonds national pour l'environnement, une partie de cette somme est consacrée à des initiatives environnementales locales	Article 445 Dispositions du Code pénal
Fonds de développement communautaire	Sans objet	Sans objet	0,3 % du chiffre d'affaires alloué à des projets de développement communautaire local	Article 258 du Code pénal
Fonds de formation	Contribution au gouvernement	Article 262 Dispositions du Code pénal international	Contributions à la formation de la main-d'œuvre locale, contrôlée par le Ministère des Mines	Article 262 Dispositions du Code pénal international
Taxe sur l'exploitation minière artisanale	Sans objet	Sans objet	Géré par un fonds spécial, une partie de cette somme est versée aux gouvernements locaux	Article 112 Dispositions du Code pénal

(Kabila, 2018)

Le tableau ci-dessus présente les affectations des divers revenus générés par le secteur minier en République Démocratique du Congo.

2.2. Résultats qualitatifs

Dans notre recherche qualitative, nous avons mis un accent particulier sur les implications économiques, sociales et réglementaires du code minier révisé de la République Démocratique du Congo**.** L'objectif était d'évaluer son impact sur la croissance économique, le bien-être des populations et l'attractivité du secteur minier pour les investisseurs**.**

Ainsi, après l'analyse des données collectées auprès de notre échantillon d'étude, nous avons identifié les résultats suivants :

2.2.1. Relation entre la richesse de la RDC et l'industrie minière

Dans un premier temps, nous avons cherché à déterminer s'il existe une relation significative entre la richesse de la RDC et son industrie minière. Pour ce faire, nous avons posé la question suivante à notre échantillon d'étude : *« Y a-t-il une relation entre la richesse de la RDC et l'industrie minière ? »*

Les résultats obtenus confirment une forte corrélation entre la richesse du pays et son industrie minière, notamment à travers l'extraction du cobalt et du cuivre, qui représentent plus de 70 % du budget national et des recettes en devises**.** Ces résultats confortent les modèles de croissance économique basés sur les ressources, lesquels considèrent les richesses naturelles comme un levier majeur du développement

économique dans les pays en développement (Democratic Republic of Congo: Country Overview, 2020) (Ross, 1999).

Cependant, l'étude a également révélé que, malgré l'importante contribution du secteur minier à l'économie, la répartition des richesses demeure extrêmement inégale. Cette situation s'aligne avec la théorie de la malédiction des ressources**,** selon laquelle les pays riches en ressources naturelles connaissent souvent une croissance économique ralentie et des inégalités accrues, principalement en raison de la mauvaise gouvernance et de la corruption. Ainsi, bien que la RDC dispose d'un potentiel considérable pour transformer son économie grâce à l'exploitation minière, une telle transformation nécessitera une meilleure gouvernance et une distribution plus équitable des revenus miniers (Auty, 1993).

2.2.2. Bénéfice de l'industrie minière

Dans un second temps, nous avons cherché à comprendre les bénéfices réels que l'industrie minière apporte à l'économie de la RDC. Pour cela, nous avons posé la question suivante à notre échantillon d'étude : « *Quel est le bénéfice de l'industrie minière ?* ».

Les résultats obtenus indiquent que la révision du code minier a permis d'augmenter les revenus du gouvernement grâce à des redevances et des taxes plus élevées sur des minéraux stratégiques comme le cobalt. Cette réforme a conduit à une hausse significative des recettes publiques, renforçant ainsi la capacité de l'État à financer ses projets de développement (Vivoda, 2009).

Cependant, malgré cette augmentation des revenus, l'étude révèle que la corruption et les inefficacités dans la collecte des impôts ont limité la rentabilité réelle du secteur minier. Ces résultats corroborent les travaux de Hilson (2012), qui soulignent que les réformes réglementaires, bien que nécessaires, ne suffisent pas à elles seules à améliorer la rentabilité du secteur sans une gouvernance solide et des mécanismes de contrôle efficaces.

Ainsi, pour maximiser les bénéfices de l'exploitation minière, la RDC devra se concentrer sur le renforcement de ses cadres institutionnels afin de prévenir les pertes de revenus et garantir une gestion rigoureuse des taxes et redevances minières. Il est donc impératif d'adopter des mesures efficaces pour lutter contre la corruption, qui a historiquement entravé les efforts visant à améliorer la transparence et la collecte des revenus dans le secteur minier (Bebbington, Bury, & Humphreys Bebbington, 2018).

2.2.3. Profit attendu de l'industrie minière

Dans un troisième temps, nous avons cherché à évaluer le profit potentiel que l'industrie minière pourrait générer pour la République Démocratique du Congo. Pour ce faire, nous avons posé la question suivante à notre échantillon d'étude : « *Quel devrait être le profit de l'industrie minière ?* »

Les résultats de l'étude indiquent que la RDC pourrait considérablement accroître ses revenus miniers en appliquant pleinement le code minier révisé, en optimisant l'efficacité de la collecte des impôts et en réduisant la corruption. Selon des modèles théoriques, une mise en œuvre intégrale de ces réformes pourrait augmenter les revenus liés à l'exploitation minière jusqu'à 28,5 % (Ross, 1999 ; Otto et Cordes, 2002). Cette projection s'aligne avec les principes du nationalisme des ressources, qui prônent une maximisation de la valeur extraite des richesses naturelles par les gouvernements (Vivoda, 2009).

Néanmoins, l'analyse révèle que la réalisation de ce potentiel dépend de la capacité de la RDC à surmonter des défis structurels majeurs, notamment des problèmes de gouvernance profondément ancrés. L'amélioration des institutions réglementaires apparaît cruciale pour garantir le succès de ces réformes. Comme le soulignent Bebbington et al. (2018), l'efficacité des nouvelles réglementations repose sur leur mise en œuvre rigoureuse et leur application effective, sans quoi les bénéfices escomptés risquent de rester hors de portée (Bebbington, Bury, & Humphreys Bebbington, 2018). Ainsi, pour optimiser le profit de l'industrie minière, des efforts concertés devront être déployés afin de renforcer la transparence et la robustesse des cadres institutionnels.

2.2.4. Défis actuels du code minier révisé

Dans un quatrième temps, nous avons cherché à identifier les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du code minier révisé. Pour ce faire, nous avons posé la question suivante à notre échantillon d'étude : « Quels sont les défis actuels du code minier révisé ? »

Les résultats mettent en évidence plusieurs défis majeurs, notamment la faiblesse de l'application des lois, la corruption persistante et une méconnaissance généralisée des dispositions du code révisé. L'étude révèle que de nombreux acteurs, en particulier au niveau local, ignorent l'étendue des nouvelles réglementations, ce qui limite leur capacité à s'y conformer. Ces observations corroborent les travaux antérieurs qui insistent sur l'importance de la capacité institutionnelle et de la transparence pour garantir le succès des réformes dans la gouvernance des ressources (Hilson, 2012 ; O'Faircheallaigh, 2013).

Un problème particulièrement alarmant est l'absence d'application effective du code dans les zones reculées, où le contrôle gouvernemental reste insuffisant. Dans ces régions, les entreprises minières opèrent fréquemment en négligeant les obligations environnementales et sociales, accentuant ainsi les impacts négatifs de leurs activités. Pour relever ces défis, il apparaît essentiel de renforcer les mécanismes de surveillance et d'application de la loi, tout en veillant à ce que les autorités locales bénéficient d'une formation adéquate et de ressources suffisantes pour remplir leurs fonctions.

2.2.5. Principaux obstacles identifiés

Pour approfondir notre analyse, nous avons exploré les plus grands défis liés au respect du code minier révisé en posant la question suivante à notre échantillon d'étude : « Quels sont les plus grands défis identifiés ? »

Les conclusions révèlent que les obstacles majeurs résident principalement dans les lacunes en matière de transparence et de responsabilité. De nombreux participants ont pointé du doigt l'absence de mécanismes clairs de reddition de comptes et de suivi, favorisant ainsi la persistance de la corruption et une gestion inadéquate des revenus miniers. Ces résultats s'inscrivent dans la continuité des travaux de recherche sur la gouvernance des ressources, qui insistent sur le rôle central de la transparence pour garantir une gestion équitable des richesses au bénéfice de l'ensemble de la population (Bebbington, Bury, & Humphreys Bebbington, 2018 ; Ross, 1999).

En outre, l'étude met en lumière un manque criant d'infrastructures permettant de contrôler la conformité, particulièrement dans les zones éloignées, ce qui aggrave ces difficultés. Pour remédier à cette situation, des investissements significatifs dans des solutions technologiques, telles que des systèmes de déclaration numériques, ainsi que l'instauration de sanctions plus strictes en cas de non-respect, s'imposent comme des priorités incontournables.

2.2.6. Axes d'amélioration du code minier actuel

Dans une autre perspective, nous avons cherché à déterminer les améliorations nécessaires au code minier révisé en interrogeant notre échantillon avec la question suivante : « Qu'est-ce qui devrait être amélioré dans le code minier actuel ? »

Les résultats soulignent plusieurs pistes d'amélioration, notamment la nécessité de directives fiscales plus précises, une meilleure diffusion des informations auprès des parties prenantes et l'instauration de mécanismes de surveillance et d'application plus rigoureux. Ces observations rejoignent les standards internationaux en matière de gouvernance des ressources, qui mettent en avant l'importance d'une réglementation claire, transparente et assortie de dispositifs d'exécution solides (Otto et Cordes, 2002 ; Hilson, 2012).

Pour renforcer l'efficacité du code, l'étude préconise une simplification de son langage afin de le rendre plus compréhensible pour les acteurs, notamment dans les régions isolées. Par ailleurs, la mise en place d'une formation approfondie destinée aux représentants gouvernementaux et aux entreprises minières apparaît cruciale pour garantir une application cohérente et respectueuse des dispositions du code.

2.2.7. Utilisation optimale des fonds miniers

En élargissant notre réflexion, nous avons exploré la manière dont les revenus miniers devraient être dépensés en posant la question suivante à notre échantillon : « *Comment les fonds devraient-ils être dépensés ?* »

Les résultats indiquent que l'allocation des revenus issus du code minier révisé manque souvent de transparence et d'efficacité. Bien que le code stipule qu'une partie de ces fonds doit être affectée au développement communautaire, de nombreux répondants ont signalé que cet objectif n'est pas respecté, les communautés locales bénéficiant peu, voire pas du tout, de ces ressources (Hilson, 2012).

Pour remédier à cette situation, l'étude recommande une supervision renforcée, une transparence accrue dans la gestion des fonds et une implication plus significative des membres des communautés dans les processus décisionnels. Ces propositions s'alignent sur les principes de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans le secteur minier, qui insistent sur l'importance de l'engagement communautaire pour garantir que les retombées de l'exploitation profitent effectivement aux populations locales (Gehman, Lefsrud, & Fast, 2017).

3. Discussion

Les résultats sont largement cohérents avec les théories existantes de la gouvernance des ressources, telles que le nationalisme des ressources et la malédiction des ressources. Le nationalisme des ressources fait référence aux efforts des pays riches en ressources pour tirer davantage de valeur de leurs ressources naturelles, souvent par le biais de réformes réglementaires telles que le code minier révisé de la RDC. Conformément à cette théorie, l'augmentation des taux de redevances de la RDC et l'introduction de taxes supplémentaires reflètent sa tentative de maximiser les revenus de ses richesses minières, en particulier les minéraux stratégiques comme le cobalt et le cuivre. Il s'agit d'une tendance courante dans les pays qui cherchent à exploiter les revenus des ressources naturelles pour le développement national. (Vivoda, 2009)(Otto & Cordes, 2002)

Cependant, les résultats s'alignent également sur la théorie de la malédiction des ressources, qui suggère que les pays disposant de ressources naturelles abondantes échouent souvent à atteindre un développement économique généralisé en raison d'une mauvaise gouvernance, de la corruption et de faiblesses institutionnelles. Les défis identifiés en RDC, tels que la faiblesse de l'application de la loi et la corruption généralisée, résonnent avec cette théorie. Malgré la vaste richesse minière du pays, son incapacité à tirer pleinement parti de ces ressources pour un développement économique équitable est une caractéristique de la malédiction des ressources.(Ross, 1999)(Auty, 1993)

Des constatations inattendues, comme le succès limité du Fonds de développement communautaire, peuvent s'expliquer par la faiblesse de la gouvernance et l'absence de mécanismes de reddition de comptes solides. Cela s'aligne sur les travaux de Hilson (2012), qui soutient que sans transparence et sans engagement communautaire, de telles initiatives sont souvent inefficaces. Alors que le code minier révisé vise à améliorer la gouvernance et à distribuer davantage d'avantages aux communautés locales, l'absence de mécanismes d'application et la corruption peuvent saper ces efforts. (Bebbington, Bury, & Humphreys Bebbington, 2018)

De plus, l'introduction de réglementations environnementales plus strictes s'aligne sur les tendances mondiales en faveur d'une gestion durable des ressources. Cependant, les résultats montrent que la faiblesse des capacités réglementaires et de l'application de la loi entrave la capacité de la RDC à mettre pleinement en œuvre ces politiques. Cela fait écho à la littérature sur la gouvernance environnementale dans le secteur extractif, où les faiblesses institutionnelles conduisent souvent à une mauvaise conformité et à une dégradation continue de l'environnement.(O'Faircheallaigh, 2013)(Lahiri-Dutt, 2011)

En résumé, les réformes minières de la RDC s'inscrivent dans le cadre du nationalisme des ressources et des efforts visant à tirer davantage de valeur des ressources naturelles. Cependant, les défis identifiés reflètent la pertinence persistante de la malédiction des ressources et la nécessité de renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles. Des résultats inattendus, comme la sous-performance des fonds de développement, soulignent la nécessité d'une transparence accrue et d'une participation communautaire accrue à la gestion des ressources.(Hilson, Corporate Social Responsibility in the Extractive Industries: Experiences from Developing Countries, 2012).

4. Conclusion

La République démocratique du Congo est un pays riche avec plusieurs types de minéraux sur son sol et son sous-sol. Son économie est basée sur l'exploitation et l'exportation du minerai, principalement le cuivre et le cobalt pour la province de Lualaba, qui constituent 77 % de son budget annuel depuis la version de la loi minière de 2002. Avec un produit intérieur brut de 32 milliards USD, un produit intérieur brut par habitant de 465 USD et un indice de développement humain de 0,48 pour l'année 2024, ce pays est bien en dessous des pays à moindre potentiel minier comme l'Afrique du Sud (PIB 410 milliards par habitant, 6 900 USD) ou le Nigeria (PIB 610 milliards, 2 850 USD par habitant). Pour relancer son économie centrée sur l'industrie minière, une révision du code minier a été exécutée en 2018, et a dû être évaluée cinq ans plus tard.

Cette étude a démontré que le code minier révisé de la RDC a le potentiel d'améliorer considérablement la génération de revenus dans le secteur minier. De la version 2002 à 2018, des augmentations de 50 % sur les redevances, 14 % sur les taxes et 50 % sur les droits ont été observées sur les paiements à la République démocratique du Congo.

Cependant, plusieurs défis subsistent, notamment la faiblesse de l'application de la loi, la corruption et l'engagement limité des communautés. Pour s'attaquer à ces enjeux, il faudra un effort concerté de la part du gouvernement et des intervenants afin de s'assurer que les avantages de l'industrie minière sont partagés de manière équitable et durable.

Dans le but d'avoir 50 % à 50 % de gains sur les bénéfices générés par l'industrie minière entre la République démocratique du Congo et les investissements étrangers, certaines modifications doivent être apportées au code minier actuel notamment sur les articles 238, 240, 248, 250 ; Et de nouveaux articles tels que 242 bis, 250 bis, 250 ter et 265 bis doivent être ajoutés pour augmenter le chiffre d'affaires de 28,5 %.

Bien que les améliorations proposées augmentent les obligations financières de la société minière, elles créent également un environnement d'exploitation plus stable et socialement responsable. Pour les investisseurs, ces changements représentent un compromis : une rentabilité à court terme réduite, mais une viabilité à long terme potentiellement accrue et des risques opérationnels réduits. Les investisseurs peuvent réagir positivement s'ils accordent de l'importance à la durabilité et à la réduction du risque politique dans les régions riches en ressources naturelles.

En plaçant les résultats dans le contexte plus large de la théorie de la gouvernance des ressources, cette thèse contribue au corpus croissant de littérature sur la façon dont les pays riches en ressources peuvent gérer efficacement leurs richesses naturelles pour promouvoir le développement à long terme (Ross, 1999 ; Vivoda, 2009).

La législation minière révisée de la République démocratique du Congo aborde un certain nombre de sujets, tels que les investissements dans les infrastructures, les arrangements fiscaux et le respect des réglementations environnementales. Pour atténuer les effets négatifs et encourager les pratiques durables, des initiatives telles que des consultations communautaires, des technologies minières durables et des évaluations d'impact environnemental et social sont mises en place. Afin d'aider les communautés locales et de respecter les règles, les entreprises doivent investir dans les zones d'infrastructures essentielles. La conformité au code est affectée par des problèmes tels que la complexité réglementaire, le manque de transparence et l'opposition au changement. L'investissement, la compétitivité, les collectivités locales, la gestion de l'environnement, la transparence, la gouvernance et la réceptivité de l'industrie sont tous touchés par l'application du code. Afin de réduire les impacts environnementaux et d'améliorer les conditions socioéconomiques, une mise en œuvre efficace nécessite des ressources, de l'ouverture, de l'équité et de la collaboration entre les parties prenantes. En mettant l'accent sur la conformité des entreprises, le code minier mis à jour de la RDC ajoute des systèmes fiscaux tels que l'impôt sur le revenu, les redevances, la TVA et les impôts locaux. Des experts en droit minier sont à consulter pour obtenir des informations précises. Il est essentiel de disposer de données démographiques complètes dans les évaluations et d'avoir un processus d'évaluation transparent et sans ambiguïté avec des objectifs bien définis. De nombreux programmes et suggestions visent à atténuer les effets sur l'environnement, à encourager les méthodes d'exploitation minière durable et à améliorer la gouvernance, l'infrastructure, la transparence et la coopération avec les organisations régionales. L'amélioration de la gestion des ressources et la justice sociale en RDC dépendent de la mise en œuvre efficace de la législation minière actualisée. Les préoccupations en matière d'infrastructure, de gouvernance, de financement et de collaboration font partie des défis du secteur. La transparence et la conformité devraient être renforcées. Des règles efficaces qui profitent à la population et génèrent des recettes fiscales, y compris celles relatives au développement des infrastructures et à la collecte des impôts, sont difficiles à mettre en œuvre pour l'industrie minière de la RDC. Des problèmes de leadership rendent difficile l'administration et la mise en œuvre de la loi minière mise à jour, qui exige des changements pour obtenir de meilleurs résultats pour la communauté locale et l'industrie.

De ce qui précède, nous estimons que les recherches futures devraient explorer les effets à long terme du code minier révisé sur le développement économique et la durabilité environnementale. De plus, d'autres études devraient examiner l'efficacité de divers mécanismes d'application pour améliorer la conformité au code.(O'Faircheallaigh, 2013)

Comme je l'observe au cours de l'enquête, la plupart des gens n'ont pas accepté librement de participer en stipulant que le sujet est tabou. Conformément à l'accord public, le code minier et son application devraient être accessibles à tous.

Sur la base des conclusions de cette étude, plusieurs recommandations clés émergent pour renforcer l'efficacité du code minier révisé en République démocratique du Congo (RDC) et assurer un développement durable. Les recommandations concrètes suivantes sont proposées :

1. Renforcer la capacité institutionnelle

o La mise en place de cadres institutionnels solides est essentielle pour surveiller, réglementer et appliquer efficacement le code minier révisé. Il s'agit notamment de former les représentants du gouvernement et les parties prenantes pour qu'ils comprennent et mettent en œuvre les dispositions du code, en mettant l'accent sur la transparence et la responsabilisation dans la perception des redevances, le paiement des impôts et la surveillance de la conformité.

o La création d'organismes de réglementation indépendants ou le renforcement des institutions existantes pour superviser le secteur minier peuvent atténuer des problèmes tels que la corruption, accroître la confiance du public et assurer une répartition équitable des revenus miniers.(Gueye & Ndione, 2020)

2. Améliorer la transparence et la responsabilisation

o Pour répondre aux préoccupations généralisées concernant la transparence, il est essentiel d'exiger la divulgation publique des contributions aux revenus des sociétés minières. Il s'agit notamment d'exiger des entreprises qu'elles publient des données sur les redevances, les impôts, les contributions au développement communautaire et d'autres obligations fiscales.

o La mise en œuvre d'audits par des tiers et de mécanismes de surveillance indépendants pourrait renforcer la responsabilisation et dissuader la corruption au sein de l'industrie.(Acemoglu, Robinson, & Verdier, 2012)

3. Améliorer l'engagement communautaire

o Les opérations minières devraient donner la priorité à l'implication des communautés locales dans les processus de prise de décision, en particulier dans l'allocation des ressources pour les projets de développement communautaire. La réalisation d'évaluations des besoins et l'alignement des investissements sur les besoins de la communauté peuvent accroître le soutien du public et réduire les conflits sociaux. (Hilson, Mining, community engagement, and sustainability in developing countries, 2012)

o Un cadre structuré pour l'engagement communautaire, comme les ententes de développement communautaire (ACD), officialiserait la participation locale et garantirait que les revenus miniers profitent aux communautés touchées.(Community Development Toolkit, 2013)

4. Mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement

o La dégradation de l'environnement est une préoccupation majeure dans le secteur minier de la RDC. Il est essentiel de renforcer les politiques environnementales, d'appliquer les programmes de réhabilitation et d'exiger des évaluations d'impact environnemental pour tous les projets miniers afin de minimiser les dommages écologiques.

o Offrir des incitatifs aux entreprises ayant une gestion environnementale exemplaire pourrait encourager les pratiques durables et contribuer à la santé écologique à long terme des régions minières.(Environmental and Social Framework, 2019)

5. Élaborer des lignes directrices claires sur les obligations fiscales

o La clarté des obligations fiscales, y compris les taux de redevances, les taxes et les frais, est essentielle pour assurer la conformité et minimiser les malentendus. Le gouvernement devrait établir des lignes directrices exhaustives et offrir une formation aux agents financiers du secteur minier.

o Encourager les entreprises à adopter des pratiques comptables transparentes et cohérentes pourrait simplifier la conformité réglementaire et améliorer les contributions fiscales au gouvernement.(OECD, 2015)

Ces recommandations sont fondées à la fois sur les conclusions de cette étude et sur la littérature établie sur les meilleures pratiques de gestion des économies riches en ressources. La mise en œuvre de ces stratégies pourrait aider le secteur minier de la RDC à devenir un moteur de développement durable, au bénéfice de l'État et des communautés locales.

5. Bibliographie

Acemoglu, D., Robinson, J. A. et Verdier, T. (2012). *Pourquoi les nations échouent : les origines du pouvoir, de la prospérité et de la pauvreté.* Affaires de la Couronne.

Auty, R. M. (1993). *Soutenir le développement dans les économies minérales : la thèse de la malédiction des ressources.* Routledge.

Bebbington, A., Bury, J. et Humphreys Bebbington, D. (2018). Mines et mouvements sociaux : luttes pour les moyens de subsistance et le développement territorial rural dans les Andes. *Développement mondial, 36*(12), 2888-2905.

Boîte à outils de développement communautaire. (2013). Conseil international des mines et métaux (ICMM).

République démocratique du Congo : aperçu du pays. (2020). Extrait de la Banque mondiale : https://www.worldbank.org/en/country/drc/overview

Cadre environnemental et social. (2019). Banque mondiale.

Gehman, J., Lefsrud, L. et Fast, S. (2017). Acceptabilité sociale d'exploitation : légitimité sous un autre nom ? *Administration publique du Canada, 60*(2), 293-317.

Gueye, M. et Ndione, S. (2020). *Exploitation minière et développement durable : renforcer les capacités institutionnelles en Afrique.* Banque africaine de développement.

Hilson, G. (2012). Responsabilité sociale des entreprises dans les industries extractives : expériences des pays en développement. *Politique des ressources, 37*(2), 131-137.

Hilson, G. (2012). *L'exploitation minière, l'engagement communautaire et la durabilité dans les pays en développement.* Routledge.

Lahiri-Dutt, K. (2011). Digging Women : Towards a New Agenda for Feminist Critiques of Mining. *Genre, lieu et culture, 19*(1), 193-212.

OCDE. (2015). *Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.*

O'Faircheallaigh, C. (2013). Industries extractives et peuples autochtones : une dynamique changeante ? *Journal d'études rurales, 30*(1), 20-30.

Otto, J., et Cordes, J. (2002). *La réglementation des entreprises minières : une perspective mondiale de l'économie, du droit et de la politique.* Fondation du droit minier des montagnes Rocheuses.

Ross, M. L. (1999). L'économie politique de la malédiction des ressources. *Politique mondiale, 51*(2), 297-322.

Vivoda, V. (2009). Nationalisme des ressources, négociation et compagnies pétrolières internationales : défis et changements dans le nouveau millénaire. *Nouvelle économie politique, 14*(4), 517-534.



PARTENAIRES ET RESEAUX

ISSN INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER

CAIRN.INFO CHERCHER, REPÉRER, AVANCER

diliCOM LE RÉSEAU DU LIVRE

BDL Banque du Livre asbl

doi Crossref Content Registration

MEDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE du Gers

MOUVEMENT LAUDATO SI' Catholiques pour notre maison commune

parcours formation

MOOC Gestion de Projet

MAXITY

CS4ME CIVIL SOCIETY FOR MALARIA ELIMINATION

UOC UNIVERSITE VIRTUELLE DU CONGO

10.000 {CODEURS} 2015-2025

JEUNESSE AFRICAINE POUR L'ENVIRONNEMENT

UNITED FOR HUMAN RIGHTS

Youth for Human Rights International

AGAPE asbl Amour sans condition et sans limite

RESEAU ELIKYA

FORUM INTERNATIONAL de GOMA pour la RESOLUTION des CONFLITS

COPAS

REVUE PLURIDISCIPLINAIRE AFRICAINE DE L'ENVIRONNEMENT

AS

AGOS EFFICACITÉ SOLIDARITÉ PAIX

IJAS

Scopalto ACADEMIA

Editions Lumumba, un nouvel élan de l'édition africaine

10, avenue de la Moto x boulevard Ms'iri, Quartier Gambela, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, République démocratique du Congo
Tél. : 00243 90 433 70 19
contact@editionslumumba.com
www.editionslumumba.com

Imprimé en République démocratique du Congo

©Edition Lumumba, avril 2025

Afrindala Group
« New African Generation »
www.afrindalagroup.com

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse (APANAEFJ)
Courriel : info@apanaefj.org
Site web : www.apanaefj.org

Siège : 10, Avenue de la Moto croisement Boulevard M'siri, Ville de Lubumbashi, RD Congo

APANAEFJ

REVUE PANAFRICAINE DE LA JEUNESSE

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Publiée par les Editions Lumumba
Avec le soutien
d'Afriscience

&

Association Panafricaine pour l'Encadrement et
la Formation de la Jeunesse
(APANAEFJ)

Courriel : rpj@afriscience.org
Site web : www.afriscience.org
Tél. (+243) 973738975
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo